

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0028965

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3095

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom : EL FRAINI F. A. R. B.

Date de naissance : 01/11/1952

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 06 73 88 18 36

Total des frais engagés :

527,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/04/2024

Nom et prénom du malade : EL FARAJI Fathia Age : 73 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

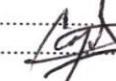
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

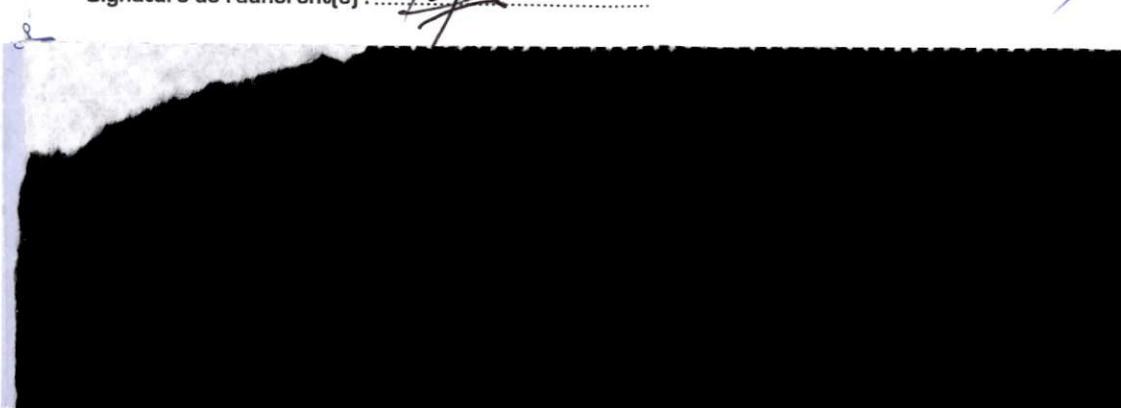
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 11/04/2024

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant la Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|---|
| 10/04/2024 | C | 3 Rue El Oufia Casa 0522896731 | 200 Dh | D.R. N° 123456789 k3 Rue El Oufia Casa 0522896731 * Médecin Général - Omnipraticienne |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur/ Casier | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
| DR. H. W. WILHELM Facharzt für Endokrinologie und Diabetologie | 15/04/24 | 137,30 d.h. |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| ANALYSES - RADIographies | | | |
|---|----------|------------------------------|------------------------|
| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|  | 15/04/24 | B147 | 190,00 |

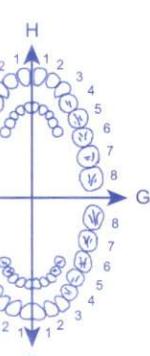
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée et l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | |
|---|---|------------------|-------------|-------------------------|
|  | | | | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
| | | | | MONTANTS DES SOINS |
| | | | | DEBUT D'EXECUTION |
| | | | | FIN D'EXECUTION |
| O.D.F PROTHESES DENTAIRES | DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE | | | |

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| | |
|----------|----------|
| | H |
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | G |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a 3D grid with 12 vertices. The vertices are labeled with letters and numbers. The top vertex is labeled 'H'. The bottom vertex is labeled 'B'. The leftmost vertex is labeled 'D'. The rightmost vertex is labeled 'G'. The other vertices are labeled with numbers 1 through 8 and letters 'H', 'D', 'G', and 'B' in various positions along the grid edges.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Saida El HAJJAM

Médecine Générale
Echographie

Electrocardiogramme
Soins de secours primaire
Diplômée de la FMDC

الدكتورة سعيدة الحجام

الطب العام
الفحص بالصدى

تخطيط القلب
إسعافات أولية
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Le : 11/04/2024
Patient : _____

1)

37,40

Antigre



3x f. ant
فون

2)

99,90



gel

le lin fin
فون

137,3

PHARMACIE HAJJAM WIFQA
Dr. BOUDAJAO El Hader
Rue 65 10778 Casablanca
Casablanca

Dr. EL HAJJAM
K 3 Rue 41 N° 2
El Oulfa Casablanca
10522 8967 31
Medecine Générale - Omnipraticienne

حي الوفاق 3، زنقة 41، عمارة 8، الطابق الأول، شقة 2 (رياض الألفة) - الدار البيضاء
Hay EL WIFQA 3, Rue 41 Im 8, 1er étage, Appt N° 2 (RIAD EL OUALFA) - Casablanca

Tél. : 05 22 89 67 31

Dr. Saida El HAJJAM

Médecine Générale
Echographie

Electrocardiogramme
Soins de secours primaire
Diplômée de la FMDC

الدكتورة سعيدة الحجام

الطب العام
الفحص بالصدى

تخطيط القلب

إسعافات أولية

خريجة كلية الطب بالدارالبيضاء



Saida El HAJJAM
Médecine Générale - Omnipraticienne

ORDONNANCE

Le : 10/04/2024

Glycémie à jeun
HbA1c



حي الوفاق 3، زنقة 41، عمارة 8، الطابق الأول، شقة 2 (رياض الألفة) - الدارالبيضاء
Hay EL WIFAQ 3, Rue 41 Im 8, 1er étage, Appt N° 2 (RIAD EL OUALFA)- Casablanca

الهاتف: 05 22 89 67 31



LABORATOIRE BIOLOG

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

14-16, RDC Bd HH24, Lot. Saâd El Khair - Hay Hassani Casablanca
Tél: 05 22 90 05 04 / 14 04 - Fax: 05 22 90 12 22 - email : lab.biolog@gmail.com
CNSS: 8871479 IF: 40497439 PATENTE: 37989126
ICE : 000064466000083

Dr Youssef ZIANE

Directeur Biologiste Médical

Diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat

* Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier – France

Code INPE: 093060937



Organisme : MED

Casablanca, le : 15/04/2024

FACTURE N° : 240003942

Nom et Prénom : Mme Fatima EL BASRI

Récapitulatif des analyses

| CN | Analyse | Clé |
|------|------------------------|------|
| PS | Frais Prélèvement | B17 |
| B118 | Glycémie | B30 |
| 0119 | Hémoglobine glycosylée | B100 |

Total des B : 147

Montant total de la facture : 190.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingt-dix dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)





Date du prélèvement : 15/04/2024 à 10:26
Code patient : 150320-0002
Né(e) le : 01/01/1951 (73 ans)



Mme Fatima EL BASRI
Dossier N° : 240415-0053
Prescripteur :

BIOCHIMIE SANGUINE

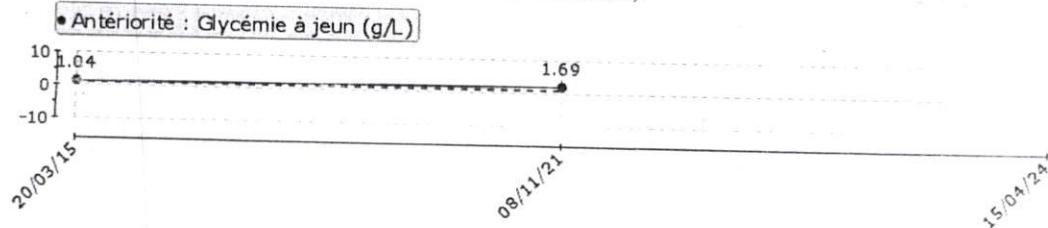
Glycémie à jeun*

(Hexokinase G6PD-H – Beckman Coulter AU480)

08/11/2021
1,78 g/L (0,70–1,10)
9,88 mmol/L (3,89–6,11)

Consensus:

- Taux normal : de 0,60 à 1,10 g/L
- Diminution de la tolérance au glucose : de 1,10 à 1,26 g/L
- Sujet diabétique : > à 1,26 (sur deux prélèvements distincts)



Hémoglobine glyquée par HPLC

(Tosoh Biosciences GX-HPLC)

08/11/2021
7,4 % (4,0–6,0)

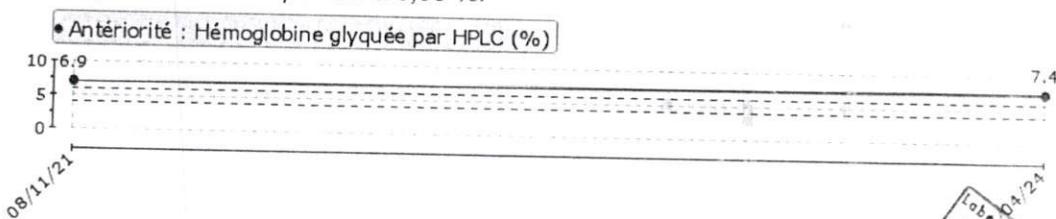
6,9

Variant Hémoglobine

Absence de variant d'hémoglobine

Valeurs de référence :

- Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.
- Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.
- Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.



Dr. ZIANE Youssef
Directeur Biologiste

240415-0053 – Mme Fatima EL BASRI

BIOLOG et vous ?

LES PIEGES DE L'HbA1c :

1- Les situations qui surestiment le dosage de l'HbA1c :

Hypertriglycéridémie, insuffisance rénale/hyperurémie (Hb carbamylée), déficit en fer (anémies), vitamine b12, folates, splénectomie, abus d'opiacés, d'alcool ou d'acide acétylsalicylique, hyperbilirubinémie, présence d'hémoglobine foetale HbF (thalassémie).

2- Les situations qui sous-estiment le dosage de l'HbA1c :

Vitamines C et E, maladie hépatique chronique, hémodialyse, hémolyse, transfusion sanguine, présence d'HbS et C (facilement dépistées grâce au dosage par HPLC), splénomégalie, médicaments : dapsone, antiviraux, interféron, fer, EPO et grossesse.

Validé par : Dr Youssef ZIANE

14 - 16 شارع 24 HH, تجزة سعد الخير الحي الحسني الدار البيضاء
05 22 90 05 04 / 05 22 90 14 04
lab.biolog@gmail.com

Dr. ZIANE Youssef
Directeur Biologiste